



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	20.03.2024
Titre du projet du marché	Appel d'offres pour pool de mandataires organisé en procédure ouverte, soumis aux AIMP pour l'établissement d'un plan d'affectation cantonal sur le site stratégique d'activités d'Eclépens (SSDA n°3)
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	276281
N° de la publication SIMAP	1402985
Date de publication SIMAP	11.03.2024
Adjudicateur	Direction générale du territoire et du logement - DGTL
Organisateur	Direction générale du territoire et du logement - DGTL, à l'attention de M. Sébastien Wust, Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, Suisse, Téléphone: 0213167424, E-mail: sebastien.wust@vd.ch
Inscription	Si le soumissionnaire télécharge le dossier, il sera considéré comme inscrit.
Visite	Aucune visite ne sera organisée.
Questions	25.03.2024 via simap
Rendu documents	15.04.2024 au plus tard à 16h00. <ul style="list-style-type: none"> • Sous pli fermé, en deux exemplaires papier + un exemplaire sous format informatique (clé USB) • Le soumissionnaire est prié de se renseigner sur l'horaire d'ouverture pour le dépôt de son offre. • Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
Rendu maquette	-
Type de procédure	Procédure ouverte non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Le soumissionnaire doit disposer dans son équipe des compétences dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisme et pilotage • Architecture paysagère • Mobilité • Environnement • Energie • Ingénierie civile <p>Le pilote du soumissionnaire devra impérativement être le bureau qui effectue les prestations d'urbanisme.</p> <p>Hormis l'urbaniste, les autres mandataires sont autorisés à participer à plusieurs pools.</p>
Description détaillée des prestations / du projet	Appel d'offres pour pool de mandataires organisé en procédure ouverte, soumis aux AIMP pour l'établissement d'un plan d'affectation cantonal sur le site stratégique d'activités d'Eclépens (SSDA n°3)
Communauté de mandataires	Les groupements de mandataires (urbaniste et spécialistes) pour une même discipline ne sont pas autorisés.
Sous-traitance	La sous-traitance n'est pas autorisée, à l'exception des prestations liées à l'énergie (sous-traitant de l'environnement).
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués qui ont travaillé précédemment sur ce secteur mais dont les études ont été finalisées et sont fournies en annexe aux candidats pour la présente procédure sont : <ul style="list-style-type: none"> • Plarel SA architectes et urbanistes associés (annexe 03) • CITEC Ingénieurs Conseils (annexe 04) • Ecoscan SA études en environnement (annexes 03 et 05) • Christe & Gyax Ingénieurs Conseils SA (annexe 05) <p>Les bureaux cités ci-dessus sont donc autorisés à participer.</p> <p>Les bureaux préimpliqués qui ont travaillé précédemment sur ce secteur mais dont les études ne sont pas encore finalisées ni fournies aux candidats pour la présente procédure sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fischer Montavon + associés (architectes urbanistes SA) • B+C Ingénieurs SA

- AIC Ingénieurs Conseils SA

Les bureaux cités ci-dessus ne sont donc pas autorisés à participer.

Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts

Membres

- Sébastien Wust, chef de projet, Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
- Olivier Roque, chef de projet, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)
- Philippe Veuve, chef de section sites pollués et déchets spéciaux, Direction générale de l'environnement (DGE)
- Alexandre Mousset, responsable du Domaine planification régionale et agglomérations, Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)
- Franco Cetrangolo, municipal, Commune d'Eclépens

Suppléant.e.s

- Isabelle Merle, directrice a.i. DITS, Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
- Jean-Baptiste Leimgruber, responsable Office du développement économique, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)
- Lise Castella, cheffe de section des accidents majeurs, Direction générale de l'environnement (DGE)
- Frédéric Clerc, responsable TML, Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)
- Luca Maurizio, délégué AT, Association de la région Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM)

Spécialistes-conseils

- Blaise Lambercy, directeur, MR conseils
- Louis Rochaix, chef de projet, MR conseils

Conditions de participation

- Le soumissionnaire doit disposer dans son équipe des compétences dans les domaines cités ci-dessus.
- Attestation sur l'honneur, respects des usages locaux et paiement des charges sociales conventionnelles

Critères d'aptitude

-

Critères d'adjudication / de sélection

C1. Offre d'honoraires (annexe R1) 20%

- Évaluation du prix selon la méthode au carré T200 du Guide Romand sur les marchés publics

C2. Organisation pour l'exécution du marché 20%

- Nombre, planification et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution. (Annexe R6) 5%
- Qualification des personnes clés (Annexe R9) 15%

C3. Analyse du mandat et méthodologie (annexe R7) 30%

- Compréhension du projet et de ses enjeux.
- Méthodologie d'établissement d'un PAC de qualité, en plusieurs phases, comprenant la coordination avec les projets liés.

C4. Organisation de base du soumissionnaire 20%

- Organisation proposée pour le mandat (annexe R8) 10%
- Contribution du soumissionnaire au développement durable (annexe Q5) 5%
- Formation des apprentis (annexe Q4) 5%

C5. Références (annexe Q6) 10%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix :

-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises selon l'art. 22.4 SIA144 (2022) ainsi que les art.35 et 36 LMP/AIMP(2019).
- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.
- Les mandataires préimposés sont mentionnés et les règles de leur participation du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022) et à l'art.21a OMP(1995).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur et à la confidentialité des documents déposés pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

-

Observations de l'OMPr

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au «Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- L'OMPr constate que les délais de procédure ont été réduits à 35 jours calendaires conformément à l'art.11, al.5 AMP.



sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA
Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes